Société Les Arsenaux canadiens Limitée

• (1610)

Le gouvernement dit: On ne veut pas exagérer sur ces genslà. On va bonifier, on va les accommoder. Cependant, on va faire cela par ordre en conseil. Cela, c'est un mot que le public ne comprend peut-être pas, mais moi je le comprends, cela fait longtemps que je siège ici. Cela veut dire: Donnez-nous carte blanche. Faites-nous confiance. Par ordre en conseil, cela veut dire: On va voir cela plus tard. On va passer cela au Cabinet, une fois que la loi est adoptée.

Mais c'est aujourd'hui, pendant que c'est devant la Chambre, que je veux avoir les détails, savoir, comment le gouvernement procéderait . . . Soyons réalistes, si vous voulez participer au débat, je vous invite, cela va nous aider à étirer le temps cela jusqu'à 17 heures . . . Cela ne sert à rien de faire cela. Parlons-nous dans le blanc des yeux. Si vous voulez faire cela par ordre en conseil, moi je vous dis: Amenez votre plan sur à la Chambre cet après-midi, on va l'examiner et si on peut avoir un exposé d'un ministre, même si ce n'est pas une proposition d'amendement formelle, moi, je serais prêt à aller avec la parole d'un ministre à la Chambre cet après-midi, et je vous donnerais carte blanche pour régler la question du fonds de pension par ordre en conseil.

Mais à ce jour, on nous dit: Faites-nous confiance. Passez cette vente-là, on va prendre soin des employés. Pour vous dire franchement, je ne suis pas encore convaincu, surtout quand je sais que la maison SNC appuie l'amendement que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) proposait plus tôt, c'est-à-dire donner aux employés le choix . . .

M. Bernier: Les gens qui vous voient à la télévision.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui, je suis content que les gens me voient à la télévision, j'ai hâte qu'il vous voient parler vous aussi, de la Beauce. J'ai hâte de voir si vous prenez la part des syndiqués autant que je la prends, moi. Excusez, monsieur le Président, je devrais passer par vous.

L'amendement proposé par mon collègue donnait aux employés un choix. C'est-à-dire que les employés pourraient conserver soit le régime de pension qu'ils ont présentement, moyennant certaines modifications pour faire des transferts, ou entrer dans un régime de pension qui est proposé par la SNC. Cela me semble logique. Ce que je ne voudrais pas, c'est voter les yeux fermés. Comprenez-vous?

Une voix: Vous voulez un changement?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Oui. C'est-à-dire que cela ferait changement, oui. Cela ferait changement dans mon cas, parce qu'habituellement, je regarde, c'est-à-dire...

Une voix: Qu'est-ce que vous vouliez dire par «voter les yeux fermés»?

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mon Dieu, Seigneur! Ça prend quelqu'un du côté du gouvernement, monsieur le Président, qui me parle de voter les yeux fermés.

[Traduction]

Avez-vous entendu, monsieur le Président? Je me souviens que, il y a quelques années, on disait à la Chambre que certains d'entre nous votaient comme des chiens savants. Voici maintenant que des ministériels me disent que, pour changer, nous étudions le contenu de la motion avant de nous prononcer. Voilà un conseil précieux.

[Français]

Monsieur le Président, je voudrais demander à mes collègues d'en face, parce que je disais tantôt, en fait, que c'est notre intention d'étirer le débat jusqu'à 17 heures. Ce n'est pas vraiment notre intention. Moi, je suis prêt à le laisser passer immédiatement.

Une voix: Bravo!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Bon, j'entends bravo! Excellent! On commence à s'entendre. Si on peut discuter un peu, on va s'entendre.

Je veux simplement avoir des clarifications sur la façon dont le régime de pension de ces employés va être protégé. Si on était capable d'avoir cela, le projet de loi passerait rapidement, la vente s'effectuerait. Ce sont non seulement les employés de la SNC qui sont inquiets, mais c'est la maison SNC qui s'impatiente elle aussi. Elle est prête à conclure un accord avec le gouvernement, elle veut acquérir les installations, elle veut les exploiter. On a des contacts avec la maison nous aussi. Ils sont un peu impatients. Ils ont fait eux-mêmes une offre aux employés, aux syndiqués, qui ne le seront plus maintenant. Mais cela ne fonctionne pas. Le gouvernement n'est pas d'accord sur cela. Le gouvernement dit: Faisons la vente. Après cela, on va leur arranger cela un régime de pension qui a du sens. Moi, je dis: Okay, mais voyons-le avant. Examinons cela avant.

Parce que ce dont les employés bénéficient présentement, cela, ils le savent, c'est-à-dire qu'ils ont un régime de pension qui leur donne la pleine indexation, chose qui est extrêmement rare dans le secteur privé. Cela serait surprenant que facilement ils retrouvent cela. Et ces gens-là sont conscients de cela. De plus, cela donne des bénéfices à leurs ayants droit, en ce qui a trait aux droits successoraux. Ce n'est pas une chose qu'on retrouve toujours non plus dans les plans de pension privés et il n'y a aucune assurance qu'ils retrouveraient cela s'ils sont laissés sans défense, sans protection, s'ils sont livrés comme cela à l'entreprise privée, pieds et poings liés.

Est-ce qu'ils pourront retirer une pleine pension à 55 ans comme ils peuvent le faire présentement? Rien ne nous assure de cela. Ce sont certaines de ces assurances qu'on désire obtenir. Au lieu d'une promesse vague qui est: On va régler l'affaire par ordre en conseil, si on pouvait s'entendre pour régler ce point-là, le projet de loi passerait assez rapidement.

En un mot je demande du côté du gouvernement de faire preuve d'un peu moins d'amateurisme dans ce domaine, . . .

Mme Mailly: Cela va faire changement.